



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 24

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i ramené à **2 jours**, **compte tenu des contraintes du calendrier** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

ANTENNE DE DIEPPE

Réunion restreinte du : 14 juin 2018

A : 14h00

Lieu : Antenne de Dieppe

Présidence : M. Jean-François DEPARIS

Membres présents : Michel LECONTE, Serge SCHMITT, Jean-Pierre VILPOIX, Jean-François VIOLETTE.

§§§§

RECTIFICATIF

P.V. n° 21 du 21 mai 2018

FORFAIT GÉNÉRAL

U18 Départementale 2 - Poule B

Par courriel, en date du 05 mai 2018, le club de l'ES GERPONVILLE VALMONT déclare forfait général pour son équipe évoluant en championnat U18, départementale 2, poule B.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- dit l'équipe de l'ES GERPONVILLE VALMONT forfait général dans le championnat U18 Départemental 2 groupe B du DFSM,
- le forfait intervenant dans les 5 dernières journées pour un championnat à 14 équipes, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs restent acquis. Les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0.
- Inflige une amende de 280 € (400 € - 120€) à l'ES GERPONVILLE VALMONT en application des droits de pénalités du DFSM.

§§§§



HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

JOURNEE DU 21 AVRIL 2018.

U13 Honneur 1 Poule C.

Match n° 20323881 US LONDINIÈRES 1 / ES AUMALE 1, initialement prévu le 21/04/2018, joué le 21/04/2018.

Cette rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 17€ à l'US LONDINIÈRES pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U13 Honneur 2 Poule F.

Match n° 20324061 FC LES GRANDES-VENTES 1 / FC OFFRANVILLE 3, initialement prévu le 21/04/2018, joué le 25/04/2018.

Cette rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 17€ au FC LES GRANDES-VENTES pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

§§§§

JOURNEE DU 16 MAI 2018.

U18 Départemental 1 Poule A.

Match n° 19757806 YERVILLE FC 1 / AS OURVILLE EN CAUX 1, initialement prévu le 25/11/2017.

Match n° 19757815 FC NEUFCHATEL1 / AS FAUVILLE 1, initialement prévu le 09/12/2017.

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 Poule A.

Match n° 19932503 EU FC 1 / ES JANVAL 1, initialement prévu le 27/01/18.

Forfait déclaré dans les délais réglementaires de l'ES JANVAL (mail reçu le 12 mai 2018).

La commission jugeant en 1^{er} ressort :

- Donne le match perdu par forfait (zéro point) à l'ES JANVAL 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier EU FC 1 sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements généraux du DFSM) ;
- Inflige une amende de 80€ à l'ES JANVAL en application des droits de pénalités du DFSM.

U18 Départemental 2 Poule B.

Match n° 19759149 US VALLEES DE CAUDEBEC 1 / AS FAUVILLE 2, initialement prévu le 16/09/2017.

Match n° 19759205 AS VAL DE SAANE 1 / CANY FC 2, initialement prévu le 02/12/2017.

Match n° 19759210 AS ALLOUVILLE BELLEFOSSE 1/ US DOUDEVILLE 1, initialement prévu le 02/12/2017.

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 Poule B.

Match n° 19893123 US ST LAURENT EN CAUX 1/ US AUFFAY 1, initialement prévu le 02/12/2017.

Match n° 19893157 GS OFFRANVILLE TOURVILLE 2 / AJC BOSCHARD 1, initialement prévu le 17/02/2018.

Match n° 19893190 CA LONGUEVILLE SUR SCIE 1 / GPT ST NICOLAS BETHUNE 2, initialement prévu le 28/04/2018.

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



U13 Honneur 2 Poule H.

Match n° 20324150 AS FAUVILLE EN CAUX 3 / O PAVILLY 4, initialement prévu le 21/04/2018, joué le 16/05/2018.

Cette rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 17€ à l'AS FAUVILLE EN CAUX pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

§§§§

JOURNEE DU 19 MAI 2018.

U18 Départemental 1 Poule A.

Match n° 19757809 CA LONGUEVILLE 1 / CANY FC 1, initialement prévu le 02/12/2017.

Match n° 19757821 AS OURVILLE EN CAUX 1 / US CRIEL DUR MER 1, initialement prévu le 27/01/2018.

Match n° 197578824 FC LE TRAIT DUCLAIR 1 / O PAVILLY 1, initialement prévu le 27/01/2018.

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 Poule A.

Match n° 19932509 US LONDINIÈRES 1 / AS ARQUES LA BATAILLE 1, initialement prévu le 27/01/2018

Match n° 19932478 NEUVILLE AC 1 / AS LE TREPORT 1, initialement prévu le 21/04/2018

Feuille de match FMI incomplète : manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 5€ est infligée au NEUVILLE AC.

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 Poule B.

Match n° 19759204 US DOUDEVILLE 1 / US VALLEES DE CAUDEBEC 1, initialement prévu le 02/12/2017

Match n° 19759239 AJC BOSC LE HARD 1 / AS VAL DE SAANE 1, initialement prévu le 20/01/2018

Match n° 19759260 CANY FC 2 / AS ALLOUVILLE BELLEFOSSE 1, initialement prévu le 17/02/2018

Match n° 19759267 FC LIMESY 1 / FC BARENTIN 1, initialement prévu le 17/03/2018

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 1 Poule A.

Match n° 19932160 US CRIEL SUR MER 1 / ES AUMALE 1, initialement prévu le 02/12/2017

Match n° 19932163 FC TOTES 1 / YVETOT AC 2, initialement prévu le 02/12/2017

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 Poule A.

Match n° 19893006 ES ARQUES LA BATAILLE 1 / US LONDINIÈRES 1, initialement prévu le 27/01/2018

Match n° 19893022 NEUVILLE AC 1 / US GREGES 1, initialement prévu le 17/02/2018

Match n° 19893040 FC BAILLY EN RIVIERE 1 / EU FC 2, initialement prévu le 07/04/2018

Feuille de match FMI incomplète : manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 5€ est infligée au FC BAILLY EN RIVIERE.

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 Poule B.

Match n° 19893150 GPT OFFRANVILLE TOURVILLE 2 / YERVILLE FC 1, initialement prévu le 10/02/2018

Match n° 19893156 US AUFFAY 1 / ENT VIENNE ET SAANE 1, initialement prévu le 17/02/2018

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



U15 Départemental 2 Poule C.

Match n° 19893264 ES GERPONVILLE VALMONT 1 / STADE VALERIQUEAIS 1, initialement prévu le 12/05/2018
Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage: Une amende de 17€ est infligée à l'ES GERPONVILLE VALMONT.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19893364 US YEBLERON 1 / ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 1, initialement prévu le 17/02/2018
Match n° 1989366 AS FAUVILLE 2 / F BOUCLE DE SEINE 1, initialement prévu le 17/02/2018.
Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 Élite Poule B.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 Excellence Poule B.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 Honneur 1 Poule C.

20323887 ES AUMALE / NEUVILLE AC 1, joué le 23/05/2018
Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
La commission inflige une amende de 17€ à l'ES AUMALE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

U13 Honneur 1 Poule D.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 Honneur 1 Poule E.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
La commission inflige une amende de 30€ à l'ES YPREVILLE-BIVILLE pour non utilisation de la FMI.

U13 Honneur 2 Poule E.

20324022 FC BELLEVILLE / US GRANDCOURT 1, joué le 23/05/2018.
Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
La commission inflige une amende de 30€ à VAL DE BRESLE F pour non utilisation de la FMI.

U13 Honneur 2 Poule F.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
La commission inflige une amende de 30€ à LES GRANDES-VENTES FC pour non utilisation de la FMI.

U13 Honneur 2 Poule G.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 Honneur 2 Poule H

20324156 US SAINT LAURENT EN CAUX 1 / AS FAUVILLE EN CAUX 3, joué le 28/04/2018.
20324155 O PAVILLY 4 / US DOUDEVILLE 2, joué le 23/05/2018.
Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
La commission inflige une amende de 30€ à l'US SAINTE MARIE DES CHAMPS pour non utilisation de la FMI.

§§§§



JOURNEE DU 21 MAI 2018.

U18 Départemental 2 Poule B.

Match n° 19757796 US DOUDEVILLE 1 / FC LIMESY 1, initialement prévu le 11/11/2017

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

JOURNEE DU 23 MAI 2018.

U18 Départemental 1 Poule A.

Match n° 19757808 AS FAUVILLE EN CAUX 1 / US CRIEL SUR MER 1, initialement prévu le 02/12/2017

Match n° 19757882 AS OURVILLE EN CAUX 1 / CANY FC 1, initialement prévu le 05/05/2018

Match n° 19757879 YVETOT AC 1 / YERVILLE FC 1, initialement prévu le 28/04/2018

Feuille de match FMI incomplète : manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 5€ est infligée à YVETOT AC.

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 Poule B.

Match n° 19759193 CANY FC 2 / O PAVILLY 2, initialement prévu le 17/11/2017

Match n° 19759198 STADE VALERIQUEAIS 1 / US DOUDEVILLE 1, initialement prévu le 25/11/2017

Match n° 19759161 AS FAUVILLE EN CAUX 2 / US VALLEES DE CAUDEBEC 1, initialement prévu le 20/01/2018

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 Poule A.

Match n° 19893200 CA LONGUEVILLE SUR SCIE 1 / US SAINT LAURENT EN CAUX 1, initialement prévu le 12/05/2018

Cette rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 Poule C.

Match n° 19894244 AS ALLOUVILLE BELLEFOSSE 1 / AS SAINT PIERRE DE VARENCEVILLE 1, initialement prévu le 11/11/2017

Match n° 19894400 ENTENTE MOTTEVILLE CROIX MARE 1 / AS COLLEVILLE ANGERVILLE 1, initialement prévu le 11/11/2017

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 Excellence Poule B.

Match n° 20323826 FC OFFRANVILLE 2 / AS LE TREPORT 1, initialement prévu le 31/03/2018, joué le 23/05/2018.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 7€ au FC OFFRANVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage.

U13 Honneur 2 Poule E.

Match n° 20324022 FC BELLEVILLE SUR MER 2 / US GRANDCOURT 1, initialement prévu le 19/05/2018, joué le 23/05/2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



JOURNEE DU 26 MAI 2018.

U18 Départemental 1 Poule A.

Match n° 19757831 FC LE TRAIT DUCLAIR 1 / YVETOT AC 1

Feuille de match FMI incomplète : manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 5€ est infligée à YVETOT AC.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 Poule A.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 Poule B.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 1 Poule A.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 Poule A.

Match n° 19893008 AS LE TREPORT 1 / US GREGES 1

Feuille de match FMI incomplète : manque licence banc de touche. Une amende de 5€ est infligée à l'AS LE TREPORT.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 Poule B.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 Départemental 2 Poule C.

Match n° 19893263 US VEAUVILLE LES BAONS 1 / US YEBLERON 1 initialement prévu le 09/12/2017.

Cette rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 Élite Poule B.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20323801, La commission inflige une amende de 30€ au EU FC pour non utilisation de la FMI.

U13 Excellence Poule B.

Match n° 20323848 AS LE TREPORT 1 / YVETOT AC 2

Suite à une erreur de saisie du score sur la FMI et après confirmation du résultat par les deux clubs, la commission prend note du score de 2 (deux) buts pour l'AS LE TRÉPORT et 9 (neuf) buts pour l'YVETOT AC 2, La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Toutes Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 30€ au FC DIEPPE pour non utilisation de la FMI.

U13 Honneur 1 Poule C.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



U13 Honneur 1 Poule D.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20323938, La commission inflige une amende de 30€ à l'ES JANVAL pour non utilisation de la FMI.

U13 Honneur 1 Poule E.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 Honneur 2 Poule E.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 Honneur 2 Poule F.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 30€ à LES GRANDES-VENTES FC pour non utilisation de la FMI.

U13 Honneur 2 Poule G.

Toutes Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U13 Honneur 2 Poule H

Match n° 20324164 US YEBLERON 1 / AS ALLOUVILLE BELLEFOSSE 1

La feuille manquante est à faire parvenir au DFSM, avant le 21/06/2018, sous peine de sanction.

Toutes Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 30€ à l'US SAINTE MARIE DES CHAMPS pour non utilisation de la FMI.

§§§§

JOURNEE DU 30 MAI 2018.

U13 Honneur 2 Poule G.

20324095 AS SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE 1 / ENTENTE CAILLY BOSC LE HARD 2, initialement prévu le 31/03/2018, joué le 30/05/2018

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 Honneur 2 Poule H

20324125 CANY FC 2 / AS COLLEVILLE ANGERVILLE 1, initialement prévu le 17/02/2018, joué le 30/05/2018

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

DÉCISIONS :

U18 départemental 2 poule B.

Match n° 19759208 AS FAUVILLE EN CAUX 2 / AJC BOSC LE HARD 1

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 29 mai 2018 (voir procès-verbal n° 12 mis en ligne le 1er juin 2018), la Commission donne match perdu par pénalité au club de l'AS FAUVILLE en CAUX 2 sur le score de 0 (zéro) but à 3 (trois) au profit du club de l'AJC BOSC LE HARD 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).



U18 Départemental 2 Poule A.

Match n° 19799860 ES JANVAL 1 / JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT 1

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 29 mai 2018 (voir procès-verbal n° 12 mis en ligne le 1er juin 2018), la Commission homologue le match sur le score acquis sur le terrain.

U18 Départemental 2 Poule A.

Match n° 19932512 JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT 1 / FC PETIT CAUX 1.

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 29 mai 2018 (voir procès-verbal n° 12 mis en ligne le 1er juin 2018), la Commission donne match perdu par pénalité au club de JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT 1 sur le score de 0 (zéro) but à 3 (trois) au profit du club du FC PETIT CAUX sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

§§§§

Prochaine réunion le Jeudi 21 Juin à 14h00 (antenne de Dieppe)

§§§§



ANTENNE DU HAVRE

Réunion du : 13 juin 2018

A : 16 H 00

Lieu : siège du D.F.S.M. - Antenne du Havre

Présidence : M. Denis OLIVIER

Membres présents : Mmes Michèle LE BASTARD et Carole STIL

Membre absent excusé : MM. Luc DUVAL et Patrice LEMONNIER.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

JOURNEE DU 12 MAI 2018

U 18 : Départemental 1 - Poule C

Match N° 19821951 : HAVRE CSS MUNICIPAUX 12 / ATHLETI'CAUX FC 1 du 12 mai 2018, joué le 23 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 18 : Départemental 2 - Poule E

Match N° 19925464 : OH TREFILIERIES - NEIGES 11 / HAVRE FC 2012 - 1 -

Le match a été arrêté à la 78^{ème} minute.

La commission, pris connaissance de la décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage - Antenne du Havre - (Attendu du 23 mai 2018 publié le 29 du même mois) :

- ✓ donne, en application de l'article 159 - alinéa 2 - des Règlements Généraux de la LFN et de l'article 5 du DFSM, match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 0 but à 7 au club de l'OH TREFILIERIES - NEIGES 11 pour en faire bénéficier le club du HAVRE FC 12 - 1 – sur le score de 7 buts à 0
- ✓ inflige une amende de 40 € à l'OH TREFILIERIES – NEIGES en application des droits et pénalités du DFSM.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 15 : Départemental 1 - Phase 2

Match N° 20299252 : ATHLETI'CAUX FC 1 / US CAP DE CAUX 1 du 12 mai 2018, joué le 23 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à AS MONTIVILLIERS : manque délégué.

U 15 : Départemental 2 - Phase 2

Match N° 20299203 : US EPOUVILLE 1 / AS SAINTE-ADRESSE - BUT 2 du 12 mai 2018, joué le 23 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.



U 15 : Départemental 3 - Phase 2

Match N° 20303109 : RC HAVRAIS 1 / AS SAINT-VIGOR D'YMONVILLE - AS SAINT-AUBIN ROUTOT 1 du 12 mai 2018, joué le 16 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à JS SAINT-LEONARD 76 : non utilisation de la FMI.

JOURNEE DU 19 MAI 2018

U 15 : Départemental 3 - Phase 2

Match N° 20303112 : LITTORAL FC 1 / JS SAINT-LEONARD 76 -1 – du 19 mai 2018, joué le 24 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à JS SAINT-LEONARD 76 : non utilisation de la FMI

Une amende de 7 € est infligée à LITTORAL FC : manque dirigeant.

U 13 : Elite - Phase 2 – Poule A

Match N° 20315491 : HAVRE SC FRILEUSE 2 / USF FECAMP 1 du 19 mai 2018, joué le 16 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 20315493 : US LILLEBONNE 1 / HAVRE ATHLETIC CLUB 2 du 19 mai 2018, joué le 16 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 20315494 : US CAP DE CAUX 1 / SAINT-MARTIN DU MANOIR 1 du 19 mai 2018, joué le 16 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 20315490 : SS GOURNAY 1 / OH TREFILIERIES - NEIGES 1 du 19 mai 2018, joué le 23 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 20315492 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S 1 / CS GRAVENCHON 1 du 19 mai 2018, joué le 23 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à HAVRE CAUCRIAUVILLE S : non utilisation de la FMI.

U 13 : Excellence - Phase 2 – Poule A

Match N° 20316043 : US EPOUVILLE 1 / JS BREUTE - AS BRETTEVILLE 1 du 19 mai 2018, joué le 11 avril de la même année.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à ESM GONFREVILLE L'ORCHER : manque délégué.

Une amende de 7 € est infligée à US EPOUVILLE : manque délégué.



U 13 : Honneur 1 - Phase 2 – Poule A

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.
Une amende de 7 € est infligée à FC LITTORAL : manque délégué

U 13 : Honneur 1 - Phase 2 - Poule B

Match N° 20316130 : ES POINTE DE CAUX 1 / OH TREFILERIES - NEIGES 2 du 19 mai 2018, joué le 23 du même mois

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 20316133 : AS MONTIVILLIERS 1 / US CAP DE CAUX 2 du 19 mai 2018, joué le 23 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.
Une amende de 7 € est infligée à HAVRE CAUCRIAUVILLE S : manque délégué.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 – Poule A

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 – Poule B

Match N° 20316280 : ES du MONT-GAILLARD 3 / SS GOURNAY 2

Après avoir réclamé plusieurs fois la feuille de match au club de l'ES du MONT-GAILLARD 3, celle-ci ne nous est toujours pas parvenue.

La commission jugeant en 1^{er} ressort :

- homologue le match sur le score acquis sur le terrain soit 12 buts pour SS GOURNAY 2 à 2 buts pour de ES du MONT-GAILLARD 3, score confirmé par le club de SS GOURNAY
- inflige une amende de 70 € à ES du MONT-GAILLARD (en application des droits et pénalités du DFSM) pour absence de feuille d'arbitrage malgré réclamation.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 – Poule C

Match N° 20316329 : AS SAINTE-ADRESSE - BUT 2 / RC HAVRAIS 2 du 19 mai 2018, joué le 23 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.
Une amende de 7 € est infligée à OH TREFILERIES - NEIGES : manque délégué.
Une amende de 7 € est infligée à AS SAINTE-ADRESSE - BUT : manque délégué.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 – Poule D

Match N° 20316370 : FONTAINE UNION 1 / ES SAINT-ANTOINE - TANCARVILLE AC 1 du 19 mai 2018, joué le 23 du même mois.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.
Une amende de 7 € est infligée à AS BEUZEVILLE - MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE : manque délégué.



JOURNEE DU 26 MAI 2018

U 18 : Départemental 1 - Poule C

Match N° 19821888 : RC HAVRAIS 1 / RC PORT DU HAVRE 1

Après avoir réclamé plusieurs fois la feuille de match au RC HAVRAIS 1, celle-ci ne nous est toujours pas parvenue.

La commission jugeant en 1er ressort :

- homologue le match sur le score acquis sur le terrain soit 3 buts à 2 en faveur du RC PORT DU HAVRE 1, score confirmé par l'arbitre de la rencontre et par le club du RC HAVRAIS 1,
- inflige une amende de 70 € au RC HAVRAIS 1 (en application des droits et pénalités du DFSM) pour absence de feuille d'arbitrage malgré réclamation.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à ES GONFREVILLE L'ORCHER : manque dirigeant.

U 18 : Départemental 2 - Poule E

Match N° 19925381 : US SAINT-THOMAS 1 / HAVRE FC 2012 -1-

La commission, pris connaissance de la décision de ladite commission des Arbitres- Antenne du Havre – PN n° 11 du 6 juin 2018, mis en ligne le 11 du même mois

- donne, en application de l'article 159 - alinéa 2 - des Règlements Généraux de la LFN et de l'article 5 du DFSM, match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 0 but à 5 en faveur du club de US SAINT-THOMAS 1 pour en faire bénéficier le club du HAVRE FC 2012 -1- sur le score de 5 buts à 0. L'arbitre confirme le score de 5 buts à 0 en faveur du HAVRE FC 2012 -1, score inversé par erreur sur la FMI.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 40 € est infligée à US SAINT-THOMAS 1 en application des droits et pénalités du DFSM.

U 15 : Départemental 1 - Phase 2

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à OH TREFILIERIES - NEIGES : manque délégué.

Une amende de 7 € est infligée à US SAINT-THOMAS : manque délégué.

U 15 : Départemental 2 - Phase 2

Match N° 20299299 : AS SAINTE-ADRESSE - BUT 2 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 2

Les réserves portées par HAVRE CAUCRIAUVILLE S 2 sur la feuille de match ne sont pas confirmées.

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à ES du MONT-GAILLARD : non utilisation de la FMI.

U 15 : Départemental 3 - Phase 2

Match N° 20303102 : AS SAINT-VIGOR D'YMONVILLE - AS SAINT-AUBIN ROUTOT 1 / JS SAINT-LEONARD 76 -1-

Absence sur le terrain de JS SAINT-LEONARD 76 -1- (nombre insuffisant de joueurs au coup d'envoi)

La commission jugeant en 1er ressort :

- ✓ donne match perdu par forfait (zéro point) à JS SAINT-LEONARD 76 -1- sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier AS SAINT-VIGOR D'YMONVILLE - AS SAINT-AUBIN ROUTOT 1 sur le score de 3 buts à 0 (Article 5 des Règlements Généraux du DFSM),
- ✓ inflige une amende de 111 € à JS SAINT-LEONARD 76 en application des droits et pénalités du DFSM,



- ✓ Impute les frais de déplacement de l'arbitre, soit 23 €, au débit de JS SAINT-LEONARD 76 pour en créditer AS SAINT-VIGOR D'YMONVILLE - AS SAINT-AUBIN ROUTOT.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 13 : Elite - Phase 2 - Poule A

Match N° 20315498 : SAINT-MARTIN DU MANOIR 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 1-

Suite à une erreur de saisie du score sur la FMI et après confirmation du résultat par les deux clubs, la Commission prend note du score de 4 buts pour SAINT-MARTIN DU MANOIR 1 et 7 buts pour LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S 1.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à HAVRE ATHLETIC CLUB : manque délégué.

U 13 : Excellence - Phase 2 - Poule A

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à ES du MONT-GAILLARD : non utilisation de la FMI.

Une amende de 7 € est infligée à ESM GONFREVILLE L'ORCHER : manque assistant.

Une amende de 30 € est infligée à HAVRE CAUCRIAUVILLE S : non utilisation de la FMI.

Une amende de 7 € est infligée à JS BREAUTE - AS BRETTEVILLE : manque délégué.

U 13 : Honneur 1 - Phase 2 - Poule A

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 13 : Honneur 1 - Phase 2 - Poule B

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à HAVRE FC 2012 : manque délégué

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 - Poule A

Match N° 20316243 : GODERVILLE US 1 / GAINNEVILLE AC – ES du MONT-GAILLARD 1

Absence sur le terrain de GAINNEVILLE AC - ES du MONT-GAILLARD 1

La commission jugeant en 1er ressort :

- ✓ donne match perdu par forfait (zéro point) à GAINNEVILLE AC – ES du MONT-GAILLARD 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier GODERVILLE US 1 sur le score de 3 buts à 0 (Article 5 des Règlements Généraux du DFSM),
- ✓ inflige une amende de 99 € à GAINNEVILLE AC – ES du MONT-GAILLARD en application des droits et pénalités du DFSM.

Tous les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 - Poule B

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à HAVRE CAUCRIAUVILLE S : manque délégué.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 - Poule C

Match N° 20316330 : RC PORT du HAVRE 1 / CS GRAVENCHON 1

Forfait déclaré du RC PORT du HAVRE 1



La commission jugeant en 1er ressort :

- ✓ donne match perdu par forfait (zéro point) au RC PORT du HAVRE 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficiaire CS GRAVENCHON 1 sur le score de 3 buts à 0 (Article 5 des Règlements Généraux du DFSM),
- ✓ inflige une amende de 66 € à RC PORT du HAVRE en application des droits et pénalités du DFSM.

Une amende de 7 € est infligée à ES GONFREVILLE L'ORCHER : manque délégué.

Une amende de 7 € est infligée à RC HAVRAIS : manque délégué.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 - Poule D

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à SOQUENCE - GRAVILLE : non utilisation de la FMI.

Une amende de 20 € est infligée à SOQUENCE - GRAVILLE : feuille de match incomplète (manquent dirigeant, assistant et délégué).

Une amende de 14 € est infligée à AS ANGERVILLE L'ORCHER – FC SAINT-SAUVEUR D'EMALLEVILLE : feuille de match incomplète (manquent dirigeant et assistant).

HOMOLOGATION DES AUTRES MATCHS DE CHAMPIONNATS REPORTÉS

U 18 : Départemental 1 - Poule C

Match N° 19821858 : SAINT-ROMAIN AC 1 / RC PORT du HAVRE 1 du 11 novembre dernier, joué le 19 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 19821884 : US de BOLBEC 1 / SAINT-ROMAIN AC 1 du 27 janvier dernier, joué le 23 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 19821879: SAINT-ROMAIN AC 1 / ATHLETI'CAUX FC 1 du 9 décembre dernier, joué le 16 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 19821940 : US LILLEBONNE 12 / RC PORT du HAVRE 1 du 5 mai dernier, joué le 16 du même mois.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 18 : Départemental 2 - Poule E

Match N° 19925338 : AS RAMPONNEAU 1 / HAVRE FC 2012 -1- du 11 novembre dernier, joué le 19 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 19925347 : US SAINT-THOMAS 1 / CS GRAVENCHON 1 du 25 novembre dernier, joué le 23 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 19925360 : FC GRUCHET - AS LA FRENAYE 1 / FC ATHLETI'CAUX - US CAP DE CAUX 2 du 9 décembre dernier, joué le 16 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 19925365 : CS GRAVENCHON 1 / HAVRE FC 2012 -1- du 16 décembre dernier, joué le 16 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Match N° 19925371 : ES du MONT-GAILLARD 1 / CS GRAVENCHON 1 du 13 janvier dernier, joué le 19 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 19925377 : US CAP DE CAUX 1 / AS BRETTEVILLE - JS BREaute 1 du 13 janvier dernier, joué le 19 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à AS BRETTEVILLE - JS BREaute : manque dirigeant.

Match N° 19925389 : AS BRETTEVILLE - JS BREaute 1 / HAVRE FC 2012 -1- du 20 janvier dernier, joué le 23 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à AS BRETTEVILLE - JS BREaute : non utilisation de la FMI.

Match N° 19925385 : OH TREFILIERIES – NEIGES 11 / FC GRUCHET – AS LA FRENAYE 1 du 20 janvier dernier, joué le 19 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 19925390 : FC EPREVILLE 1 / FC ATHLETI'CAUX - US CAP DE CAUX 2 du 20 janvier dernier, joué le 23 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 15 : Départemental 1 - Phase 2

Match N° 20299239 : SS GOURNAY 1 / CS GRAVENCHON 1 du 28 avril dernier, joué le 16 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 15 : Départemental 3 - Phase 2

Match N° 20303057 : CS GRAVENCHON - AS LA FRENAYE 2 / AS SAINT-VIGOR D'YMONVILLE - AS SAINT-AUBIN ROUTOT 1 du 10 mars dernier, joué le 23 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 13 : Elite - Phase 2 - Poule A

Match N° 20315487 : HAVRE HATHLETIC CLUB 2 / SC FRILEUSE 2 du 21 avril dernier, joué le 12 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 13 : Excellence - Phase 2 - Poule A

Match N° 20316038 : US de BOLBEC 1 / SAINT-ROMAIN AC 1 du 21 avril dernier, joué le 23 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 13 : Honneur 1 - Phase 2 - Poule A

Match N° 20316070 : HAVRE CSS MUNICIPAUX 3 / AS SAINT-VIGOR D'YMONVILLE - AS SAINT-AUBIN ROUTOT 1 du 31 mars dernier, joué le 16 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à HAVRE CSS MUNICIPAUX : manque délégué.

Match N° 20316072 : CS GRAVENCHON 2 / SC OCTEVILLE 2 du 31 mars dernier, joué le 23 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



U 13 : Honneur 1 - Phase 2 - Poule B

Match N° 20316119 : ROLLEVILLE FC 1 / AS SAINTE-ADRESSE – BUT 1 du 31 mars dernier, joué le 16 mai 2018.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 20316124 : AS SAINTE-ADRESSE – BUT 1 / ATHLETI'CAUX FC 1 du 14 avril dernier, joué le 23 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à AS SAINTE-ADRESSE – BUT : manque délégué.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 - Poule B

Match N° 20316259 : ES du MONT-GAILLARD 3 / US CAP DE CAUX 3 du 17 mars dernier, joué le 12 mai 2018.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 30 € est infligée à est infligée à ES du MONT-GAILLARD : non utilisation de la FMI.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 - Poule C

Match N° 20316314 : CS GRAVENCHON 3 / AS SAINTE-ADRESSE – BUT 2 du 31 mars dernier, joué le 16 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match N° 20316310 : HAVRE CSS MUNICIPAUX 4 / FC GRUCHET 1 du 31 mars dernier, joué le 28 avril 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U 13 : Honneur 2 - Phase 2 - Poule D

Match N° 20316358 : ES SAINT-ANTOINE – TANCARVILLE 1 / AS SAINT-VIGOR D'YMONVILLE - AS SAINT-AUBIN ROUTOT 2 du 31 mars dernier, joué le 16 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

DECISIONS

U 18 : Départemental 2 - Poule E

Match N° 19925387 : US SAINT-THOMAS 1 / ES du MONT-GAILLARD 1

Ce match était prévu le 20 janvier 2018. Dans l'impossibilité de déterminer une nouvelle date pour le déroulement de cette rencontre, la commission décide que celle-ci ne sera pas jouée et par voie de conséquence non comptabilisée, sachant qu'il n'y a aucune incidence sur les montées et les descentes.

U 15 : Départemental 3 – Phase 2

Dossier en retour de la Commission Départementale de l'Arbitrage – Antenne du Havre – (Attendu N)

Match N° 20303099 : RC HAVRAIS 1 / CS GRAVENCHON - AS LA FRENAYE 2

La commission,

- pris connaissance de la décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage – Antenne du Havre (PV n° 11 du 6 juin 2018 mis en ligne le 11 du même mois
- dans l'impossibilité de déterminer une nouvelle date pour le déroulement de cette rencontre, la commission
- décide que celle-ci ne sera pas jouée et par voie de conséquence non comptabilisée, sachant qu'il n'y a aucune incidence sur les montées et les descentes.

Une amende de 7 € est infligée à RC HAVRAIS : manque délégué.



COUPE U 18 DU DFSM

Match N° 20409456 : CS GRAVENCHON 1 / DEVILLE MAROMME 11

Une amende de 30 € est infligée à CS GRAVENCHON : non utilisation de la FMI.

COUPE U 18 DU DFSM : DEMI- FINALE

Match : RC HAVRAIS / AL DEVILLE MAROMME 11

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

La prochaine réunion aura lieu le **mercredi 20 juin** même heure, même endroit.

§§§§



ANTENNE DE ROUEN

Réunion plénière du : 14 juin 2018

A : 14 h 30

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : M. Dominique LEFEVRE

Présents : MM Laurent GAREL, Raymond LAUGEROTTE, Michel LEFRANCOIS.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

JOURNEE DU 26 mai 2018

U18 : DEPARTEMENTAL 2 – POULE C.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE D.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE E.

Match n° 19984466 : AS LONDAISE / ENTENTE ELBEUF CLEON SAINT PIERRE

La feuille manquante ou la composition des 2 équipes est à faire parvenir au district avant le 28 juin 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTAL 2 – POULE F.

Match n° 19984610 : AS LA BOUILLE MOULINEAUX / GS CANTELEU

Forfait déclaré du GS CANTELEU.

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait avec 0 point au GS CANTELEU, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX, sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 74 € au GS CANTELEU.

Match n° 19984613 : AS MADRILLET CHATEAU BLANC / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

Feuille de match (FMI) expédiée hors délai. Une amende de 17 € est infligée à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



U15 : DEPARTEMENTAL 2 - POULE G.

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

JOURNEE DU 2 juin 2018

U18 : DEPARTEMENTAL 2 – POULE C.

Match n° 19782031 : CMS OISSEL / SOTTEVILLE CC, initialement prévu le 2 juin 2018, joué le 30 mai 2018, homologué sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U18 : DEPARTEMENTAL 2 – POULE D.

Match n° 19782096 : FC BOOS / AS BUCHY, initialement prévu le 10 février 2018, reporté au 2 juin 2018.

Absence constatée sur le terrain du FC BOOS.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait, avec 0 point au FC BOOS, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'AS BUCHY, sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 120 € au FC BOOS,
- dit que les frais d'arbitrage sont à mettre au débit du FC BOOS, et à porter au crédit de l'AS BUCHY.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTAL 1 – POULE B

Match n° 19983771 : AS GOURNAY / CMS OISSEL

Forfait déclaré du CMS OISSEL

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait déclaré avec 0 point au CMS OISSEL sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'AS GOURNAY, sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 74 € au CMS OISSEL.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTAL 2 – POULE E.

Match n° 19984458 : RC CAUDEBEC / STADE SOTTEVILLAIS CC

Absence constatée sur le terrain du RC CAUDEBEC

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait non déclaré avec 0 point au RC CAUDEBEC, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le STADE SOTTEVILLAIS CC, sur le score de 3 buts à 0,
- -inflige une amende de 111 € au RC CAUDEBEC,
- dit que les frais d'arbitrage sont à mettre au débit du RC CAUDEBEC, et à porter au crédit du STADE SOTTEVILLAIS CC.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



U15 : DEPARTEMENTAL 2 – POULE F.

Match n° 19984605 : O DARNETAL / GS CANTELEU

Absence constatée sur le terrain du GS CANTELEU

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- constatant que c'est le 3^{ème} forfait, dit l'équipe du GS CANTELEU, forfait général dans le championnat U15 Départemental 2, poule F,
- classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point,
- annule tous les résultats de ces rencontres précédentes ainsi que les buts marqués et encaissés,
- inflige une amende de (370 € - 222 €)= 148 €
- dit que les frais d'arbitrage sont à mettre au débit du GS CANTELEU et à porter au crédit de l'O DARNETAL.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

U15 : DEPARTEMENTAL 2 – POULE G.

Match n° 19984735 : ASC YMARE / AC BRAY EST

Absence constatée sur le terrain de l'AC BRAY EST

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait non déclaré avec 0 point à l'AC BRAY EST sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'ASC YMARE, sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 111 € à l'AC BRAY EST,
- dit que les frais d'arbitrage sont à mettre au débit de l'AC BRAY EST, et à porter au crédit de l'ASC YMARE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

MATCHS DE RATTRAPAGE

U18 : DEPARTEMENTAL 1 – POULE B.

Match n° 19776385 : MONT SAINT AIGNAN FC / AL DEVILLE MAROMME, initialement prévu le 12 mai 2018, joué le 16 mai 2018, homologué sur le score acquis sur le terrain.

U18 : DEPARTEMENTAL 2 – POULE D.

Match n° 19782139 : A HOULMOISE BONDEVILLE FC / FC BOOS, initialement prévu le 18 avril 2018, joué le 30 mai 2018, homologué sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 19782115 : US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE / US HOUPEVILLE, initialement prévu le 24 mars 2018, programmé le 2 mai 2018,

Absence sur le terrain de l'US HOUPEVILLE.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu avec 0 point à l'US HOUPEVILLE, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE, sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 120 € à l'US HOUPEVILLE,
- dit que les frais sont à mettre au débit de l'US HOUPEVILLE, et à porter au crédit de l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE.



U15 : DEPARTEMENTAL 2 -POULE E.

Match n° 19984492 : ENTENTE ELBEUF CLEON SAINT PIERRE / STADE SOTTEVILLAIS CC, initialement prévu le 24 mars 2018, joué le 18 avril 2018.

Absence constatée sur le terrain du STADE SOTTEVILLAIS CC.

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait avec 0 point au STADE SOTTEVILLAIS CC, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'ENTENTE ELBEUF CLEON SAINT PIERRE, sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 111 € au STADE SOTTEVILLAIS CC,
- dit que les frais d'arbitrage sont à mettre au débit du STADE SOTTEVILLAIS CC, et à porter au crédit de l'ENTENTE ELBEUF CLEON SAINT PIERRE.

U13 : EXCELLENCE – POULE C.

Match n° 20332020 : PLATEAU QUINCAMPOIX FC / FC BONSECOURS SAINT LEGER, initialement prévu le 28 avril 2018, joué le 16 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20332002 : FC BONSECOURS SAINT LEGER / GRAND QUEVILLY FC, initialement prévu le 31 mars 2018, joué le 23 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20332026 : FC BONSECOURS SAINT LEGER / US QUEVILLY ROUEN METROPOLE, initialement prévu le 5 mai 2018, joué le 26 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : HONNEUR 1 – POULE H.

Match n° 20332245 : US HOUPEVILLE / ENTENTE SERQUEUX SOMMERY, initialement prévu le 28 avril 2018, joué le 16 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20332247 : AS CANTON D'ARGUEIL / AC BRAY EST, initialement prévu le 5 mai 2018, joué le 16 mai 2018,

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : HONNEUR 1 – POULE G.

Match n° 20332197 : MAISON QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE / FUSC BOIS GUILLAUME, initialement prévu le 28 avril 2018, joué le 19 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20332207 : AL DEVILLE MAROMME / REUNIONNAIS, match du 12 mai 2018, une amende de 17 € est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME, pour envoi hors délai de la feuille de match.



U13 : HONNEUR 1 – POULE H.

Match n° 20332211 : AS CANTON D'ARGUEIL / ENTENTE CAILLY BOSC LE HARD, initialement prévu le 17 février 2018, joué le 19 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20332246 : FC VARENNE / AS BUCHY, initialement prévu le 5 mai 2018, joué le 19 mai 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Feuilles réclamées précédemment :

U13 : HONNEUR 1 – POULE F.

Match n° 20332164 : ST AUBIN FC / RC CAUDEBEC du 12 mai 2018, cette feuille est parvenue au DFSM, la rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20332152 : CO CLEON / RC CAUDEBEC, initialement prévu le 28 avril 2018, joué le 2 mai 2018, cette feuille est parvenue au DFSM, la rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

U13 : HONNEUR 1 – POULE H.

Match n° 20332254 : O DARNETAL / US MESNIL FRANQUEVILLE du 12 mai 2018, cette feuille est parvenue au DFSM, la rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

**Le Président de la Commission,
Jean-François DEPARIS**

**Le Secrétaire de la Commission,
Jean-Pierre VILPOIX**

**Le Vice-Président de la Commission
Denis OLIVIER**

**La Secrétaire de la Commission
Michèle LE BASTARD**

**Le Vice-Président de la Commission,
Dominique LEFEVRE**

**La Secrétaire de la Commission,
Laurent GAREL**